**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018**

L’an deux mil dix-huit, le 14 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Claude SAUTOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/10/2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents ......................................... 12

Votants .......................................... 12

Présents : Mrs et Mmes. SAUTOUR, HEUZARD, CHAPUT, VILLENEUVE, TAURON, BELLIER, NANOT, LEPETIT, DOUDARD, FAURE, LAUCOURNET, CHALARD.

Secrétaire de séance : Mme HEUZARD

Mr Guy CHOLET a donné procuration à Mr Denis TAURON

Monsieur le maire demande à l’assistance de rajouter à l’ordre du jour les points suivants ACHAT TERRAIN POUR LOGEMENTS ADAPT, SUBVENTION BRA.

**APPROBATION COMPTES RENDUS DU 26 SEPTEMBRE ET 9 NOVEMBRE 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 26 septembre et 9 novembre 2018.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents lesdits comptes rendus.

**ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que des factures restent impayées à ce jour :

*BUDGET EAU :*

Titre 6 de 2010 350.00€

Titre 6 de 2010 74.52€

Titre 23 de 2013 0.02€

Titre 24 de 2014 0.58€

Titre 26 de 2015 0.29€

TOTAL : **425.41€**

*BUDGET PRINCIPAL :*

Titre 179 de 2011 4.00€

Titre 208 de 2015 0.01€

Titre 379 de 2015 0.01€

Titre 548 de 2015 0.01€

TOTAL **4.03€**

**TOTAL GENERAL : 429.44€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte lesdites non-valeur à l’unanimité des membres présents.

**ACHAT LICENCE IV**

Claudine MAURICOU est partie à la retraite le 1er novembre 2018. Deux repreneurs potentiels n’ont pas donné suite.

Elle souhaite vendre sa licence IV. Lors de sa séance du 26 septembre 2018, le Conseil municipal avait donné son accord de principe ; il convient maintenant de finaliser cette affaire.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide d’acheter la dite licence pour la somme de 15 000.00€.

**ACHAT TERRAIN POUR LOGEMENTS ADAPT**

Mr le maire rappelle aux conseillers que lors de sa séance en date du 24 août 2018, ils l’ont autorisé à signer une convention de partenariat entre la commune, l’ODHAC et le Conseil départemental concernant la construction de 4 logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pour finaliser le projet, la commune doit acquérir deux terrains sises Rue du Lavoir, appartenant à Mr Roland CHATEAU. Il s’agit des parcelles cadastrées YB 103 (1005 M²) et YB 104 (960 m²) pour un montant de 35 000.00€.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide d’acheter les deux parcelles susmentionnées pour la somme de 35 000.00€ et autorise monsieur le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**SUBVENTION BRIANCE ROSELLE AVENTURE**

L’association organise un triathlon le 19 mai 2019 autour du lac de Châteauneuf La Forêt pour l’épreuve de natation et sur la commune de Linards pour l’épreuve cycliste. Mr le maire propose d’attribuer une subvention entre 300 et 500 €.

Les élus, à l’unanimité des membres présents, décide de subventionner cette manifestation à hauteur de 400€.

**AFFAIRES DIVERSES**

* La Poste : la mise en accessibilité est obligatoire mais néanmoins impossible techniquement à Linards. La Préfecture est susceptible d’octroyer une dérogation pour 6 ans. Les travaux de rénovation intérieure sont estimés à 50 000.00 €.
* CU refusés : après un rendez-vous auprès des services de la DDT, il y a peu de chance que la demande de Yann GAUTHIER aboutisse ; en revanche, en déplaçant son projet, celui de Damien FAUCHER pourrait être accepté.
* Achat saleuse : le coût de la saleuse est de 4 080.00€.
* Problème compteur eau : le maire informe les élus d’un problème de compteur d’eau enlevé par un élu de façon régulière et sur une durée de plusieurs mois. Mr Tauron évoque un problème d’éthique lié à ce comportement. Il est décidé que les adjoints se détermineraient sur la façon de faire régulariser ces manques.